

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 19 mai 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 15 JUIN 2009

Procès-verbal de la trois cent trente-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 19 mai 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
CLÉMENT, David Étudiant	X	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique		X
<u>INVITÉ :</u>		
BOILEAU, Jean Directeur – Direction des communications et du recrutement	X	

PRÉSENT**ABSENT****OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

SHANEEN, Antoine
Analyste de l'informatique – Service des technologies
de l'information

X

ROCHFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Madame Marlène Thonnard, présidente du conseil d'administration, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 35.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente-troisième réunion tenue le 14 avril 2009
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions du comité exécutif du 2 mars 2009
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Information transmise par la présidente
 - 4.2 Information transmise par le recteur
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Calendrier universitaire pour l'année 2010-2011
 - 5.2 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences de l'éducation
 - 5.3 Embauche de quatre (4) professeurs sous octroi au Département des sciences infirmières
 - 5.4 Embauche de deux (2) professeurs réguliers au Département des sciences comptables
 - 5.5 Ouverture des admissions au programme court de formation complémentaire (Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau)
 - 5.6 Ouverture des admissions au certificat en psychologie
 - 5.7 Modification aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010
 - 6.2 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010
 - 6.3 Adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2009-2010 (1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010)
 - 6.4 Engagement et nomination d'un doyen de la formation continue et des partenariats
 - 6.5 Rattachement du Bureau du développement au Secrétariat général

- 6.6 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2009-2010
- 7.- Nominations
 - 7.1 Nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la commission des études
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents :
 - 9.1 Synthèse de l'évaluation « Certificat en animation – 4156 »
 - 9.2 Synthèse de l'évaluation du programme de « Baccalauréat en psychologie (7751) »
 - 9.3 Communiqué « Claude Chénier, dirigeant de l'année »
 - 9.4 Lettres du Syndicat des chargées et des chargés de cours du 4 mai 2009
- 10.- Prochaine assemblée (le 15 juin 2009)
- 11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent trente-troisième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente-troisième réunion et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

Il décrit les étapes d'approbation des projets soumis par l'Université dans le cadre du programme fédéral d'infrastructures du savoir. Il appert que le processus de sélection des projets est actuellement en cours mais qu'il accuse un certain retard. Il dit espérer être en mesure de pouvoir informer le conseil, lors de la prochaine réunion, des décisions rendues concernant les deux projets présentés par l'Université, soit celui de la consolidation du campus à Gatineau et celui de l'aménagement des infrastructures requises pour l'ISFORT.

Il mentionne que le projet de terrain de soccer progresse normalement. La ministre Michelle Courchesne a fait parvenir à la présidente du conseil la lettre d'approbation du projet par son ministère. Les démarches ont déjà été entamées concernant l'émission du permis de construction.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe que la commission des études poursuit ses travaux en regard du calendrier de mise en œuvre de la politique linguistique et qu'elle devrait être en mesure de statuer à cet effet, lors de sa prochaine rencontre, le 4 juin prochain. Les responsables des programmes concernés par l'offre de cours en anglais seront invités, s'ils le désirent, à se faire entendre à cette occasion par la commission.

Il fait le point sur le programme des infirmières praticiennes de première ligne et des représentations conjointes effectuées récemment auprès des ministères concernés du gouvernement en vue de faire valoir les difficultés liées au financement des stages prévus dans ce programme.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent vingt-cinquième réunion du comité exécutif

Reporté à la prochaine réunion.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information transmise par la présidente

La présidente transmet au conseil les commentaires très positifs formulés par la présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), madame Paulette Lalande, à propos du Forum sur la recherche et l'innovation qui se tenait récemment à l'Université.

Elle attire l'attention sur la lettre de la ministre Michelle Courchesne du 25 février 2009, distribuée aux membres en séance, et adressée à la présidente de la CRÉPUQ concernant les réformes à venir en matière de gouvernance universitaire.

Elle souligne la qualité du travail réalisé jusqu'à maintenant par le comité institutionnel de la planification stratégique, particulièrement par le comité restreint, chargé de faire la synthèse des consultations et d'effectuer une analyse détaillée des objectifs et indicateurs à recommander. Elle se dit confiante de voir un projet de planification stratégique soumis à l'approbation du conseil lors de sa prochaine réunion, en conformité avec l'échéancier établi.

Devant l'imminence du dépôt d'un nouveau projet de loi sur la gouvernance universitaire ainsi que pour donner au conseil l'opportunité de s'approprier certains dossiers, elle dit souhaiter la tenue d'une session de travail du conseil, en septembre prochain. Une proposition sera faite dans ce sens lors de la prochaine réunion du conseil. Un membre évoque la qualité de la formation tenue en décembre dernier concernant le comité de vérification et suggère de faire appel au même formateur, monsieur Deschênes, pour permettre aux membres de disposer d'une analyse critique du projet de loi à venir.

Elle termine en adressant ses remerciements, de même que ceux du conseil, aux deux professeurs siégeant au conseil, soit messieurs Michel Blanchette et Jean-François Simard, lesquels quittent le conseil le 1^{er} juin 2009, en raison du sabbatique qu'ils entreprennent. Elle adresse également des félicitations à monsieur Claude Chénier qui a été nommé dirigeant de l'année au Gala d'excellence du Regroupement des gens d'affaires (RGA), qui se tenait le 18 avril 2009.

4.2 Information transmise par le recteur

Le recteur mentionne qu'il demeure toujours en attente d'une décision du gouvernement concernant le poste vacant de membre socio-économique du conseil. La dernière vérification de l'état du dossier effectuée auprès des autorités politiques concernées lui indique qu'une décision pourrait être imminente.

Il informe le conseil de la nomination, par le gouvernement, de madame Sylvie Beauchamp, à titre de nouvelle présidente de l'Université du Québec. Son entrée en fonction a lieu ce jour même. Il commente son parcours professionnel et décrit sommairement les défis qui pourraient être les siens en cette période de mouvance majeure au chapitre de la gouvernance universitaire. Il indique qu'il lui a envoyé une lettre de félicitations.

Il annonce officiellement au conseil sa décision de solliciter un renouvellement de son mandat de recteur qui vient à échéance le 29 janvier 2010. Il en a d'ailleurs informé, ce jour même, la nouvelle présidente de l'Université du Québec qui assume la responsabilité du processus de désignation des chefs d'établissements des constituantes du réseau. Le conseil d'administration de l'Université, lors de sa réunion du 15 juin 2009, devrait d'ailleurs être informé du processus de renouvellement et être invité du même coup, à désigner les membres qui seraient appelés à représenter le conseil au sein du

comité de sélection qui sera éventuellement formé par la présidente de l'Université du Québec, madame Sylvie Beauchamp. La communauté universitaire sera d'ailleurs rapidement informée de la présente annonce, dès la fin de la réunion, par voie d'un courriel envoyé à tous ses membres.

Se disant très enthousiaste face à la perspective de relever l'imposant défi d'un renouvellement de mandat, il exprime sa fierté des nombreuses réalisations collectives de ce premier mandat qui prendra fin en janvier 2010 et se dit également confiant qu'avec l'appui renouvelé de la communauté universitaire, il pourra poursuivre le travail entrepris, notamment la mise en œuvre de la planification stratégique et ultimement, l'accélération du rayonnement et du développement de l'UQO.

5.- Affaires académiques

5.1 Calendrier universitaire pour l'année 2010-2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet a été construit en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise. Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

Comme l'année précédente, la date de la journée d'accueil des étudiants au trimestre d'automne a été intégrée au calendrier. La journée d'accueil est une journée régulière d'enseignement. Toutefois, les activités se déroulant en matinée se terminent au plus tard à 10 h de façon à permettre la tenue de rencontres d'accueil académique des étudiants.

Pour le trimestre d'automne, la date limite des admissions pour les candidats ayant un statut autre que canadien ou résident permanent a été prolongée. Cette nouvelle échéance donne plus de temps aux étudiants sans toutefois les pénaliser en lien avec les délais pour satisfaire aux formalités administratives. De plus, la date limite pour la réception des demandes d'admission dans les programmes contingentés a été revue afin d'optimiser le traitement des demandes en vue de pouvoir retenir les candidats les plus prometteurs.

Les membres de la commission des études ont recommandé au conseil d'administration, l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2010-2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude J. Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5007 concernant l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en didactique des sciences au primaire et formation pratique, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la recommandation du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Sandrine Turcotte à titre de professeure régulière en didactique des sciences au primaire et en formation pratique.

Après délibérations, sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

334-CA-5008 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation (**Sandrine Turcotte**); la résolution est jointe en appendice.

5.3 Embauche de quatre (4) professeurs sous octroi au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique aux membres que le Département des sciences infirmières propose l'embauche de quatre (4) professeurs sous octroi. Ce statut est prévu à la convention collective de travail à l'article 1.17.

1.17 Professeur sous octroi

Désigne toute personne embauchée à ce titre par l'Université, à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord, à titre d'attaché de recherche ou de chercheur boursier et dont la rémunération provient principalement de subventions ad hoc différentes du financement normal de l'Université. Son contrat est d'une durée maximale de douze (12) mois et il peut être réembauché d'année en année, après recommandation de l'assemblée départementale, tant et aussi longtemps que la ou les subventions sont maintenues.

Le professeur sous octroi est tenu de donner au moins une activité d'enseignement de trois (3) crédits par année, à moins d'indications contraires de la part du ou des organismes subventionnaires.

Le professeur sous octroi fait partie de l'unité d'accréditation et bénéficie, par conséquent, des droits que lui accorde la convention collective à l'exclusion des mécanismes d'acquisition de la permanence, des droits relatifs à la sécurité d'emploi, des échelles de traitement et de l'exercice des fonctions de direction pédagogique ou de participation au sein des organismes décisionnels de l'Université et du régime de retraite sauf si ce régime le permet.

Il rappelle que le recrutement de professeurs possédant un doctorat en sciences infirmières s'avère extrêmement difficile. D'ailleurs, devant cette situation, le conseil d'administration a accepté de revoir les critères d'embauche applicables dans ce département afin d'accepter d'embaucher des personnes qui sont au début de leurs études doctorales (ce mécanisme est aussi applicable pour le Département des sciences comptables). Cette situation, vécue depuis plusieurs années en sciences infirmières, fait en sorte que l'UQO doit composer avec une situation difficile où elle doit soutenir des professeurs afin que ces derniers puissent compléter des études doctorales.

La situation est bien connue au Québec et, il y a quelques années, un programme de bourses a été mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec les universités. Ce programme vise, entre autres, à soutenir des personnes en vue de former une relève professorale. Plusieurs professeurs de l'UQO sont déjà titulaires d'une telle bourse (le montant reçu du MELS est de 31 200\$ et sert, entre autres, à libérer partiellement les personnes concernées de leur tâche d'enseignement).

Dans le contexte de ce programme de bourse, le département propose de retenir certaines personnes boursières à titre de professeurs sous octroi. Ces personnes n'occuperaient pas des postes prévus au plan des effectifs et le salaire qui leur serait versé serait composé à partir de la bourse qu'ils obtiendraient et des sommes qui n'auraient pas à être versées à des personnes chargées de cours étant donné l'enseignement qu'ils réaliseraient. Chacun de ces professeurs devraient assumer une tâche de deux (2) cours pour l'année de travail. Chacune de ces personnes ne serait embauchée que suite à la confirmation de la réception d'une bourse du programme MELS – Universités.

Le salaire versé à ces personnes serait obtenu en cumulant le montant de la bourse du MELS et la valeur de deux charges de cours.

Ces professeurs auraient une tâche d'enseignement à Saint-Jérôme. Un bureau leur serait alloué seulement à compter du moment où l'UQO pourra occuper le nouveau campus qui est présentement en construction à Saint-Jérôme.

Pour le Département des sciences infirmières, et pour l'UQO, il s'agit d'une stratégie pour fidéliser d'éventuels candidats à des postes de professeurs pour combler les besoins qui pourraient survenir au cours des prochaines années.

Compte tenu de ce qui précède, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration de procéder aux embauches des quatre (4) personnes suivantes et ce, à titre de professeurs(es) sous octroi au Département des sciences infirmières soit mesdames Sylvie Charrette, Laurence Bernard, Marie-Josée Potvin et monsieur Pawel Krol.

Suite aux commentaires exprimés en séance en regard de la nature de la formule d'embauche proposée qui apparaît néanmoins tout à fait justifiée et intéressante dans les circonstances, il est convenu que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit en mesure d'établir, au terme d'une première année, un bilan quant à la pertinence et aux avantages de celle-ci, incluant les retombées sur la formation des étudiantes de ce secteur.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5009 concernant l'embauche d'une professeure sous octroi (**Sylvie Charrette**) au Département des sciences infirmières pour une période débutant au plus tôt le 1^{er} juillet 2009 ou au moment de la confirmation de l'obtention d'une bourse doctorale MELS – Université et se terminant le 30 juin 2010; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5010 concernant l'embauche d'une professeure sous octroi (**Laurence Bernard**) au Département des sciences infirmières pour une période débutant au plus tôt le 1^{er} juillet 2009 ou au moment de la confirmation de l'obtention d'une bourse doctorale MELS – Université et se terminant le 30 juin 2010; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5011 concernant l'embauche d'une professeure sous octroi (**Marie-Josée Potvin**) au Département des sciences infirmières pour une période débutant au plus tôt le 1^{er} juillet 2009 ou au moment de la confirmation de l'obtention d'une bourse doctorale MELS – Université et se terminant le 30 juin 2010; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5012 concernant l'embauche d'un professeur sous octroi (**Pawel Krol**) au Département des sciences infirmières pour une période débutant au plus tôt le 1^{er} juillet 2009 ou au moment de la confirmation de l'obtention d'une bourse doctorale MELS – Université et se terminant le 30 juin 2010; la résolution est jointe en appendice.

5.4 Embauche de deux (2) professeurs réguliers au Département des sciences comptables

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que suite à l'affichage de deux postes de professeurs réguliers, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Aurélie Desfleurs et de monsieur Alain Coën à titre de professeurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5013 concernant l'embauche de madame **Aurélie Desfleurs** à titre de

professeure régulière en comptabilité financière au Département des sciences comptables à partir du 1^{er} juin 2009; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5014 concernant l'embauche de monsieur **Alain Coën** à titre de professeur régulier en comptabilité financière au Département des sciences comptables à partir du 1^{er} juin 2009; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Ouverture des admissions au programme court de formation complémentaire (Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration le projet d'ouvrir les admissions à un nouveau programme court de premier cycle destiné aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau. Il rappelle que lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration a accepté la signature d'une entente de collaboration avec le Conservatoire. Le présent dossier s'inscrit dans la suite de cette entente générale et vise à permettre aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau d'acquérir une formation complémentaire de premier cycle à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude J. Chénier, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5015 concernant l'ouverture des admissions au programme court de formation complémentaire (Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau); laquelle est jointe en appendice.

5.6 Ouverture des admissions au certificat en psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration la création d'un certificat en psychologie.

Au cours de la dernière décennie, les interventions de l'UQO dans le domaine de la psychologie se sont amplifiées considérablement. Un baccalauréat en psychologie est offert depuis une dizaine d'années et un partenariat avec l'Université du Québec à Montréal permet à l'UQO d'offrir une formation au troisième cycle dans ce domaine. Un projet de programme autonome de doctorat a été élaboré et a reçu récemment une recommandation favorable de la commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ. Le dossier a été transmis récemment au MELS pour la confirmation du financement des effectifs étudiants.

Ces interventions ont été accompagnées de la mise en place d'une équipe de professeurs au sein du Département de psychoéducation et de psychologie. Les ressources documentaires ont aussi été mises à niveau dans le domaine. En conséquence, l'UQO dispose maintenant de toutes les ressources requises pour offrir également un certificat en psychologie. Lors de sa dernière réunion, la commission des études a approuvé le projet de programme de certificat en psychologie et le conseil d'administration est invité à ouvrir les admissions à ce programme. En parallèle, le projet sera soumis au conseil des études de l'Université du Québec. Il importe de souligner que ce projet de programme a été conçu à partir d'un ensemble d'activités déjà existantes à l'UQO.

Ce programme permettra de répondre à des besoins pour des étudiants nouveaux qui ne retrouvent pas ce type de formation de perfectionnement parmi les programmes offerts actuellement à l'UQO. Le programme offre d'ailleurs trois (3) options qui visent les intérêts d'étudiants variés. On peut anticiper qu'un certain nombre de ces étudiants choisiront éventuellement de poursuivre des études au baccalauréat en psychologie après avoir complété ce certificat.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande aux membres du conseil d'administration d'ouvrir les admissions à ce programme selon les régimes indiqués au projet de résolution.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5016 concernant l'ouverture des admissions au certificat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Modifications aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que, lors de la dernière réunion du conseil d'administration, une discussion avait été entamée entourant un changement aux modalités d'admission aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet. Ces discussions avaient été interrompues afin de procéder à certaines vérifications additionnelles sur le dossier. Il précise que, suite à ces vérifications, le dossier est effectivement conforme aux souhaits exprimés par le comité de programme et que le conseil d'administration peut donner suite au dossier, et ce, suite à la recommandation en ce sens qui lui avait été acheminée par la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5017 concernant les modifications aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010

I INTRODUCTION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le 2 mars 2009, le conseil d'administration prenait connaissance de la situation budgétaire 2008-2009 et adoptait les orientations budgétaires servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2009-2010.

En guise de rappel, il a été mentionné que le budget 2009-2010 devait être réalisé dans un contexte restrictif d'allocations des ressources et tenir compte des règles du ministère qui stipulent que l'équilibre budgétaire doit être atteint, sans quoi l'UQO se verrait retirer une subvention conditionnelle évaluée à plus de 4 500 000 \$.

Outre l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire, le conseil d'administration a retenu les orientations suivantes pour 2009-2010 :

- Créer une réserve pour la mise en œuvre du plan stratégique 2009-2014;
- Répondre aux besoins du nouveau Campus de Saint-Jérôme;
- Intégrer l'Université du Québec en Outaouais au périmètre comptable du gouvernement et prévoir les coûts pour le respect de la Loi sur la gouvernance;
- Diminuer le nombre d'activités d'enseignement, en conformité avec la cible de 35 étudiants par groupe, telle que stipulée à la convention collective des professeurs;
- Réduire les dépenses autres que salariales de 5 %;
- Poursuivre les efforts pour réviser et diversifier la programmation;
- Augmenter le recrutement et la fidélisation des étudiants;
- Revoir l'organisation du travail en fonction du niveau des effectifs.

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2009-2010 a débuté par une rencontre avec tout le personnel d'encadrement de l'UQO le 10 février 2009 permettant d'expliquer et de commenter le cadre budgétaire utilisé pour la préparation du budget de fonctionnement. Par la suite, les gestionnaires ont été invités à soumettre leurs demandes budgétaires au plus tard le 2 mars 2009. Les directeurs des départements et des modules ont été sollicités directement par le doyen des études ou la doyenne de la gestion académique selon le cas.

À la suite de la réception des demandes, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances ont tenu plusieurs rencontres avec la majorité des cadres et cadres supérieurs pour mieux saisir l'état des budgets et l'étendue des besoins. Ces travaux devaient également servir à préparer les réunions du comité du budget, présidées par le recteur.

Le comité du budget s'est réuni à trois (3) reprises, soit les 20, 24 et 26 avril et a passé en revue l'ensemble des demandes budgétaires avant de prendre les décisions qui ont mené à l'établissement du budget de fonctionnement.

Devant l'ampleur des demandes et la nécessité de respecter les orientations budgétaires, le comité du budget a dû se résoudre à appliquer une réduction des disponibilités budgétaires dans l'ensemble des secteurs pour permettre, entre autres, de répondre aux besoins grandissants du Campus de Saint-Jérôme et d'assurer un soutien aux activités de l'institution.

III FAITS SAILLANTS

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2009-2010 ainsi que les données comparatives afférentes :

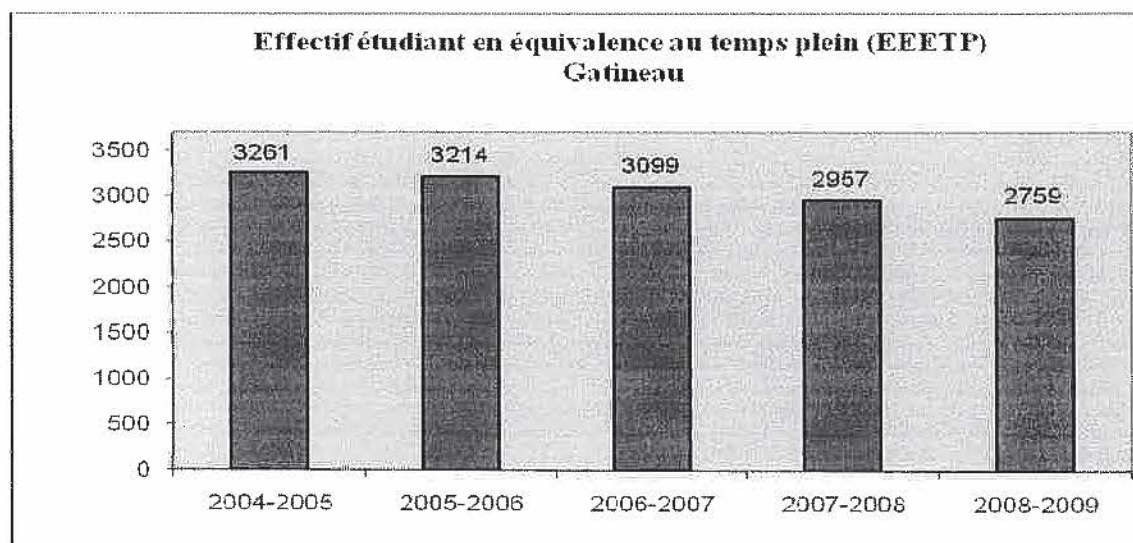
	Budget révisé 2008-2009	Budget proposé 2009-2010	Écart
Produits	56 042 \$	59 898 \$	3 856 \$
Charges	56 042	59 898	3 856
Excédent (Insuffisance) des produits	0 \$	0 \$	0 \$

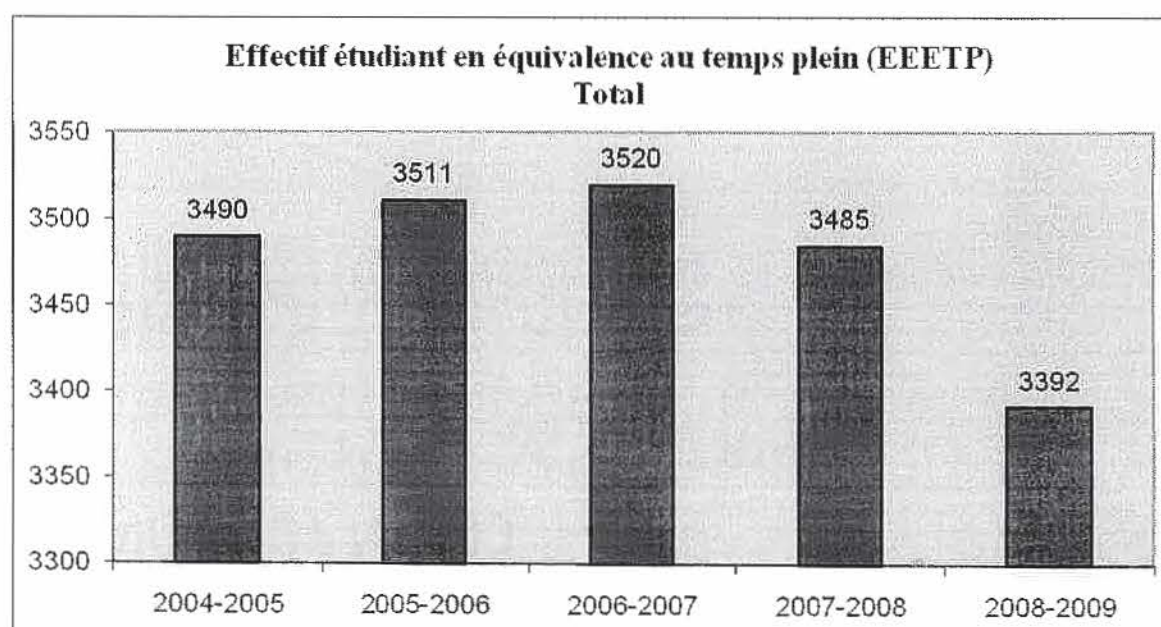
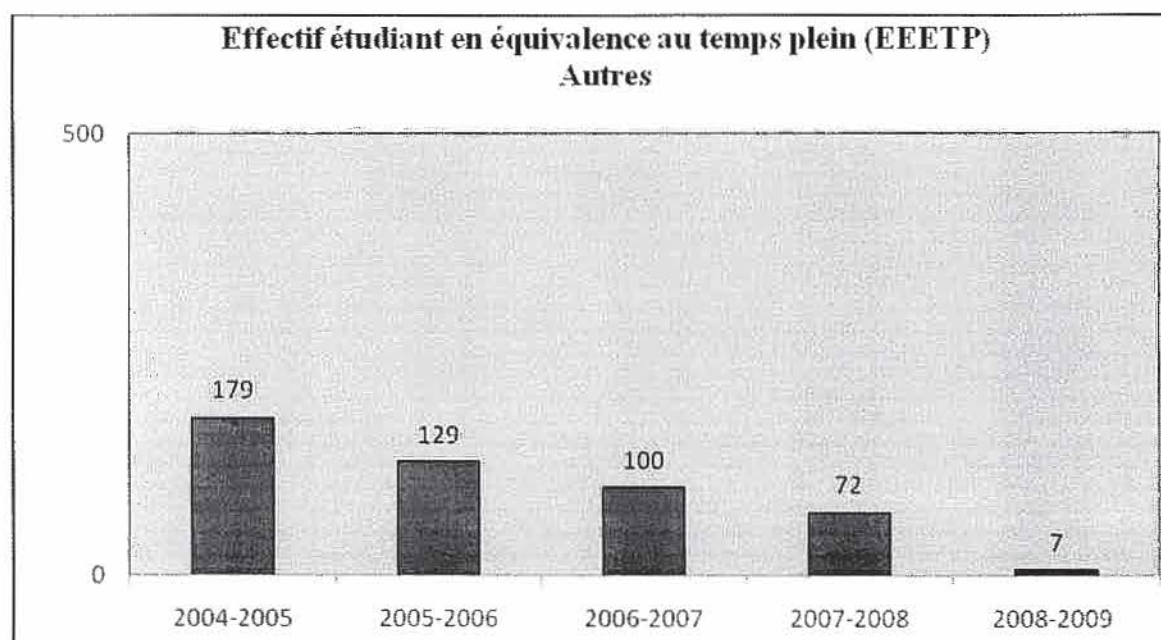
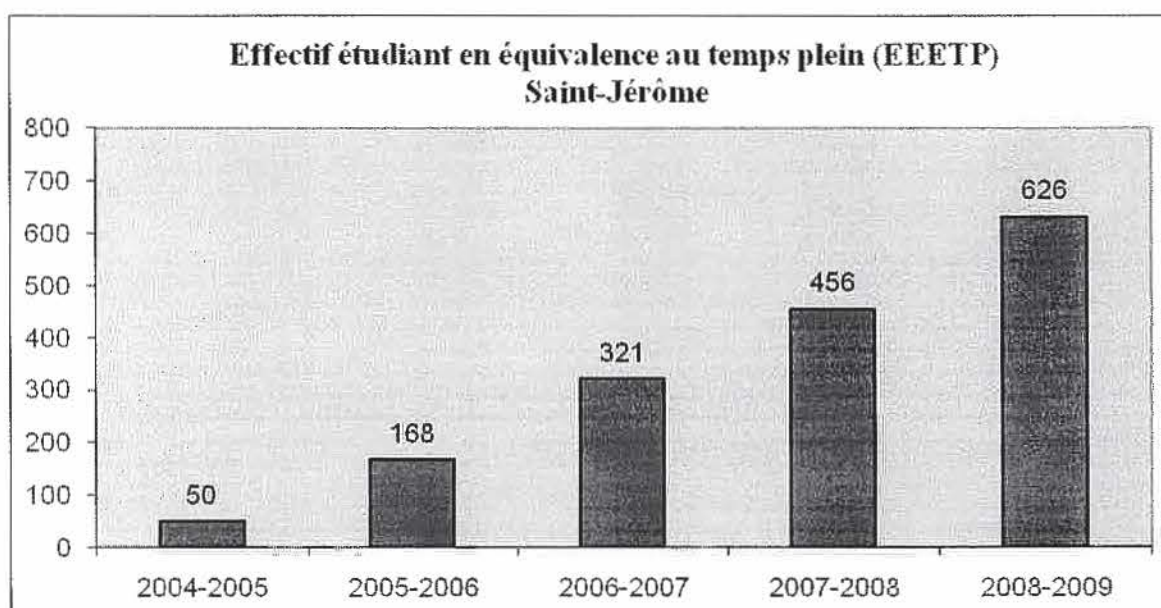
En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des principaux éléments affectant le budget :

1. Clientèle

Il a été considéré que la clientèle serait invariable en 2009-2010 si on la compare avec la clientèle 2008-2009. La notion de lissage a été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère. Le lissage permet d'atténuer la baisse de clientèle connue ces dernières années. Une hausse anticipée de la clientèle au Campus de Saint-Jérôme compenserait, en partie, la baisse de clientèle à Gatineau si celle-ci devait se concrétiser.

Évolution de la clientèle





2. Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La subvention du ministère a été indexée d'environ 1,35 % et tient compte des coûts des nouveaux espaces ajoutés au campus Alexandre-Taché. L'indexation représente une hausse de près de 412 000 \$.

3. Droits de scolarité

Une augmentation prévue de 3,33 \$ par crédit génère une hausse de revenus d'environ 340 000 \$.

4. Location des espaces

La venue de l'École nationale d'administration publique dans nos murs procure un revenu de location supplémentaire de près de 175 000 \$ pour l'UQO.

5. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont l'indexation prévue par les conventions collectives et les ententes, les divers congés, les dégagements et les départs anticipés, les négociations à venir, la diminution du nombre d'activités d'enseignement et les divers changements au plan des effectifs. La variation nette est d'environ 2 700 000 \$.

6. Frais d'intérêts et coût de la dette

La réduction des taux d'intérêt sur les marchés financiers réduit temporairement le coût de la dette et permet de réaliser des économies de plus de 100 000 \$.

7. Terrain synthétique soccer/football

La construction du terrain synthétique, dont les travaux devraient démarrer sous peu, crée une charge de financement de près de 60 000 \$ et occasionne des frais d'exploitation récurrents d'environ 25 000 \$ par année.

8. Principes comptables généralement reconnus (PCGR) et périmètre comptable

L'application des PCGR et l'intégration des universités dans le périmètre comptable du gouvernement provoquent une hausse relativement importante de nos coûts pour la préparation des états financiers, la tenue de livres, l'adaptation aux nouveaux processus et la vérification des états financiers. À ce jour, aucun financement du ministère n'a été octroyé pour nous permettre de se conformer aux exigences gouvernementales.

9. Campus de Saint-Jérôme

La livraison de l'édifice en construction à Saint-Jérôme est prévue pour la fin de l'automne 2009. Dès l'ouverture en janvier 2010, on recommande l'ajout de plusieurs nouvelles ressources pour les opérations du campus. Le projet de plan des effectifs en témoigne et la valeur des ajouts s'élève à près de 600 000 \$ sur une base annuelle.

10. Résidences et stationnements

Les bénéfices provenant de la location des résidences et des stationnements sont en hausse bien qu'aucune augmentation significative de tarif n'ait été appliquée en 2009-2010. Le règlement final de l'hypothèque sur les résidences Taché réduit le coût d'emprunt de plus de 225 000 \$. L'UQO reprend à sa charge la gestion des stationnements et des résidences plutôt que de la confier à contrat comme c'était le cas auparavant. Le but de ce changement est d'exploiter davantage les résidences pour en accroître la rentabilité.

11. Prélèvements de l'UQO

Les prélèvements pour les services communs du réseau de l'UQ ont toujours été prélevés à la source alors qu'en 2009-2010, les montants correspondants sont présentés distinctivement dans les revenus et les dépenses. La contribution de l'UQO pour les services communs représente un montant de 846 300 \$ et est présentée sous la rubrique « Administration » dans le document « Prévisions budgétaires 2009-2010 ».

12. Décanat de la recherche

Dans le but d'appuyer davantage la gestion de la recherche, l'ajout permanent d'une ressource technique est recommandé au Décanat de la recherche. Cette modification au plan des effectifs a, par ailleurs, nécessité une contribution de 15 000 \$ du fonds institutionnel de recherche.

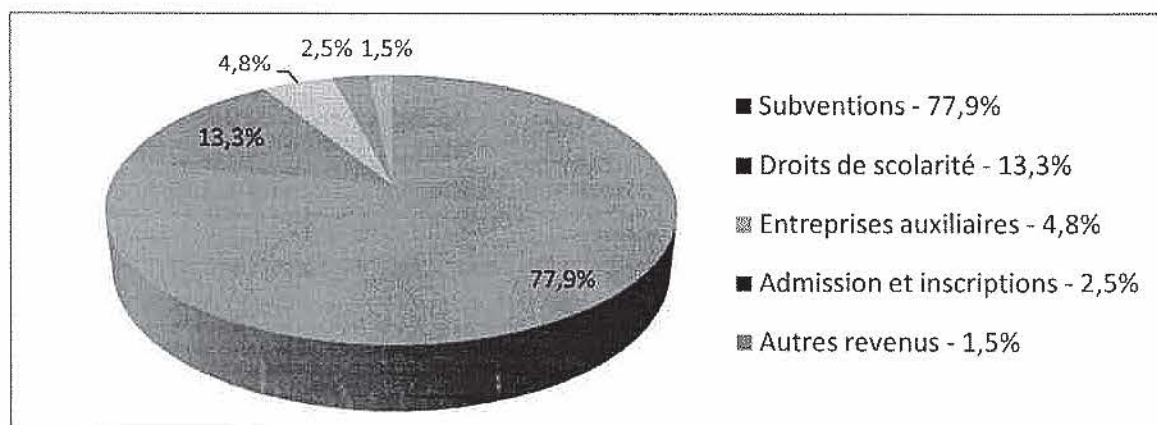
IV TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

Prévisions budgétaires 2009-2010 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2009-2010 (\$=000)
Subventions	46 638 \$
Droits de scolarité	7 957
Entreprises auxiliaires	2 882
Admission et inscriptions	1 498
Autres revenus	923
Total - Produits	59 898 \$

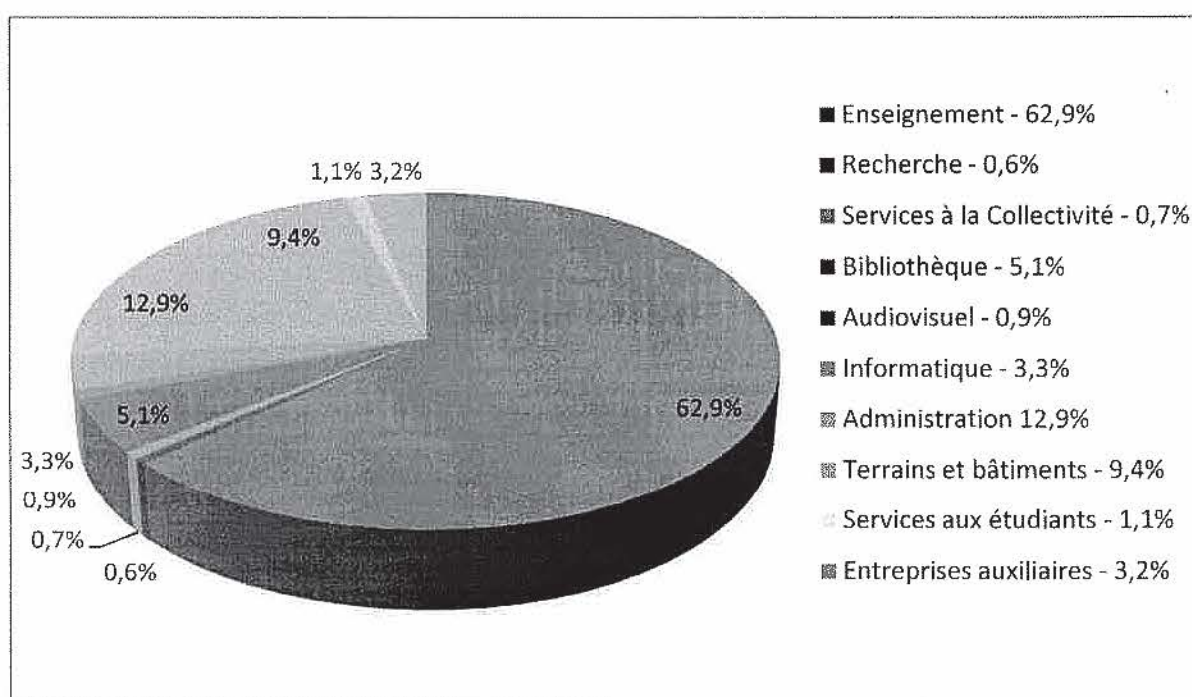
Budget proposé 2009-2010 – Produits



Prévisions budgétaires 2009-2010 – Charges par fonction

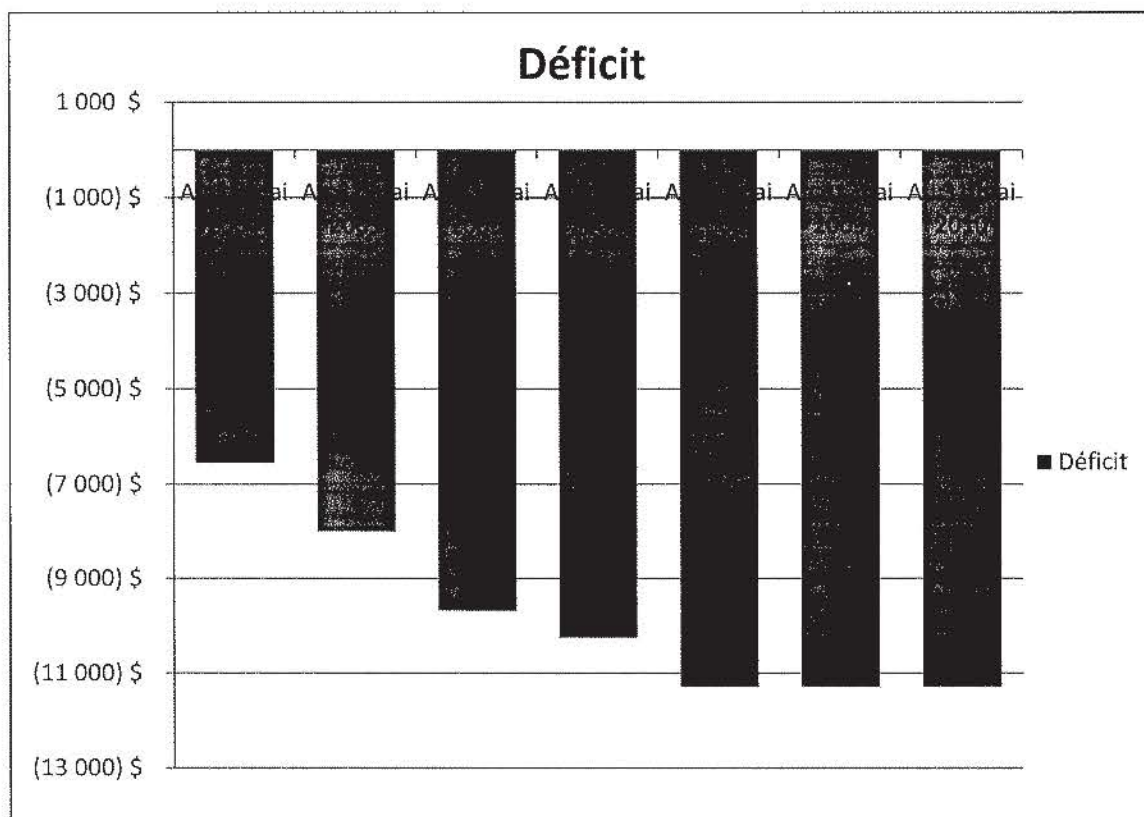
Fonctions	Total Budget Proposé 2009-2010 (S=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	29 967 \$	5 413 \$	2 323 \$	37 703 \$
Recherche ¹	200	26	109	335 \$
Services à la Collectivité	325	62	16	404 \$
Bibliothèque	1 716	390	973	3 079 \$
Audiovisuel	358	65	90	513 \$
Informatique	1 147	246	577	1 970 \$
Administration	4 095	776	2 852	7 723 \$
Terrains et bâtiments	828	164	4 608	5 600 \$
Services aux étudiants	384	76	209	669 \$
Entreprises auxiliaires	0	0	1 902	1 902 \$
Total	39 019 \$	7 219 \$	13 660 \$	59 898 \$

Budget proposé 2009-2010 – Charges par fonction



¹ Montant complémentaire alloué à même le fonds de fonctionnement pour supporter la recherche

Évolution du solde du fonds de fonctionnement



Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à la majorité (pour : 12 – contre 1) d'adopter la résolution 334-CA-5018 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010, laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur David Clément, ayant voté contre la proposition, demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès verbal.

6.2 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010

Le plan quinquennal d'investissements universitaires 2007-2012 a été approuvé par le conseil des ministres le 19 décembre 2007. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informait que ce plan accordait à l'UQO les enveloppes ci-dessous détaillées pour 2007-2008.

En vue de la préparation du budget 2008-2009, ces enveloppes ont été de nouveau approuvées par les membres de la commission de l'administration et des ressources humaines et adoptées par l'Assemblée des gouverneurs le 1^{er} avril 2009.

Le budget total sera réparti selon les besoins de l'année en cours.

Il y a quatre enveloppes budgétaires :

▪ Maintien des actifs	1 185 000 \$
▪ Enveloppe de rattrapage Bâtiment	440 000 \$
▪ Développement des systèmes d'information	294 000 \$
▪ Ajout au parc mobilier (nouvelle enveloppe liée à l'évolution des effectifs étudiants et du personnel depuis 2003-2004)	263 000 \$
	<hr/>
TOTAL	<u>2 182 000 \$</u>

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude J. Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5019 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2009-2010 (1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010)

La marge de crédit pour l'année 2008-2009 (1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009) était de 27 M\$. Le solde qui sera utilisé à la fin mai 2008-2009 est estimé à 15 M\$.

Les projets de construction en cours (Campus de Saint-Jérôme et le terrain de soccer/football) et le fait qu'aucune subvention n'est versée en février alors que d'autres ne le sont qu'après la fin de l'exercice financier, telle la subvention conditionnelle, contribuent à maintenir nos besoins de liquidité.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources recommande de fixer la marge de crédit à un montant de 27 M\$ pour le prochain exercice, soit le même montant que celui de l'année financière 2008-2009.

Afin de permettre au Service des finances de maximiser la gestion de l'encaisse, le conseil d'administration, de même que l'Assemblée des gouverneurs sont invités à autoriser la conversion d'une partie de la marge de crédit en prêt à long terme au besoin.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5020 concernant l'adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2009-2010 (1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010), laquelle est jointe en appendice.

6.4 Engagement et nomination d'un doyen de la formation continue et des partenariats

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le poste de doyen de la formation continue et des partenariats a été créé par le conseil d'administration en remplacement du poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu. Le processus de dotation a alors été enclenché.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a constitué un comité de sélection formé des personnes suivantes :

- M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président du comité
- M. Jean Vaillancourt, recteur
- M. Pierre Collerette, professeur, Département des sciences administratives
- Mme Francine Sinclair, professeure, Département des sciences de l'éducation
- Mme Claudette Gatien, membre du conseil d'administration
- M. Pierre Tessier, secrétaire du comité

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement la candidature de monsieur Serge Gagnon, actuellement professeur au Département de travail social et des sciences sociales.

Le conseil d'administration est invité à procéder à l'engagement et à la nomination de monsieur Serge Gagnon à titre de doyen de la formation continue et des partenariats pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5021 concernant l'engagement et la nomination du doyen de la

formation continue et des partenariats (**monsieur Serge Gagnon**); laquelle est jointe en appendice.

6.5 Rattachement du Bureau du développement au Secrétariat général

Le bureau du développement est une instance de l'Université qui est rattachée, depuis sa création, au Rectorat. Sa mission consiste essentiellement à fournir un appui aux activités de la Fondation de l'Université de même qu'à l'Association des diplômés de l'Université du Québec en Outaouais. Conformément à la raison d'être des deux organisations que sont la Fondation et l'Association des diplômés, le Bureau du développement doit contribuer à l'accroissement de l'apport financier des contributeurs privés à la mission de l'Université de même qu'à promouvoir l'attachement des diplômés à l'endroit de leur alma mater.

Des considérations d'ordre budgétaire essentiellement alimentées par la nécessité de répondre aux besoins en ressources humaines qui émergent au Campus de Saint-Jérôme, ont amené la direction de l'Université à revoir à la baisse les ressources affectées au Bureau du développement sans toutefois compromettre sa capacité à accomplir adéquatement, mais différemment, ses principaux mandats.

Ainsi, le poste de directeur général, devenu vacant suite au départ récent de sa titulaire, fournit une opportunité de revoir le mode d'organisation et de gestion du Bureau du développement tout en maintenant, cependant, ses principaux mandats. En parallèle, cette situation justifie de modifier le rattachement du Bureau du développement, jusqu'à maintenant au Rectorat, pour le placer sous la responsabilité du Secrétariat général, compte tenu des affinités dites «corporatives» de la mission de ces deux instances.

Le conseil d'administration est donc invité à autoriser cette modification à la structure organisationnelle de l'Université par le rattachement, à compter du 1^{er} juin 2009, du Bureau du développement au Secrétariat général.

Un membre s'interroge sur la compatibilité d'une telle mesure avec les fonctions et les responsabilités actuelles du secrétaire général qui doit, selon lui, agir en toute neutralité à l'égard de décisions susceptibles d'engendrer des formes d'arbitrage entre les différentes composantes administratives de l'Université. Il dit concevoir le rôle du secrétaire général qui doit se limiter aux aspects corporatifs du fonctionnement de l'Université. Le recteur fait état des structures identiques existantes dans les autres universités, dont certaines rattachent au secrétaire général la responsabilité des fondations et des associations de diplômés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude J. Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5022 concernant le rattachement du Bureau du développement au Secrétariat général; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2009-2010

Conformément aux discussions des membres du comité du budget et à l'avis favorable du comité exécutif concernant le projet de budget de fonctionnement 2009-2010, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2009-2010 et les modifications apportées à celui-ci.

Postes de professeur :

Suivant l'adoption de la résolution 328-CA-4917 par le conseil d'administration, établissant le nombre de postes de professeurs disponibles pour l'année 2009-2010, ainsi que la résolution 330-CA-4945 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010, le nombre total de postes de professeur est fixé à 189, (excluant un (1) poste de professeur régulier au Département des sciences administratives, un (1) poste de professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie financé par la Chaire de recherche du Canada

en photonique et un (1) poste de professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie – sciences de la nature).

Postes « Autres catégories de personnel » :

La création de treize virgule sept (13,7) postes se répartit comme suit :

Au 1^{er} juin 2009, création de 4,6 postes :

- Abolition d'un (1) poste cadre de Directeur du bureau du développement;
- Création d'un (1) poste professionnel de documentaliste au Campus de Saint-Jérôme;
- Création d'un (1) poste de technicien en administration au Décanat de la recherche;
- Création d'un (1) poste bureau de commis senior à l'analyse des dossiers au Campus de Saint-Jérôme;
- Création d'un (1) poste bureau de secrétaire au Secrétariat général;
- Création de zéro virgule six (0,6) poste bureau de préposé au Service à la clientèle au Campus de Saint-Jérôme;
- Modification du poste de professionnel, à temps partiel, d'agent de stage au Module de l'éducation affecté à Saint-Jérôme, en un (1) poste à temps complet (équivalent à un ajout de 0,4 poste);
- Rattachement du poste professionnel de Webmestre de la Direction des communications et du recrutement au Service des technologies de l'information;
- Rattachement du poste professionnel d'adjoint du Bureau du développement au Secrétariat général;
- Rattachement du poste bureau de secrétaire de direction du Bureau du développement au Secrétariat général;
- Rattachement du poste bureau de commis senior aux études de cycles supérieurs du Département des sciences de l'éducation au Département de psychoéducation et de psychologie (3 jours) et au Département des sciences de l'éducation (2 jours) – sous la responsabilité du Département de psychoéducation et de psychologie.

Au 1^{er} septembre 2009, création de 0,5 poste :

- Modification du poste cadre, à temps partiel, d'adjoint au vice-recteur à l'administration et aux ressources, en un (1) poste à temps complet (équivalent à un ajout de 0,5 poste).

Au 1^{er} décembre 2009, création de 3 postes :

- Création d'un (1) poste professionnel d'analyste en informatique au Service des technologies de l'information affecté à Saint-Jérôme;
- Création d'un (1) poste de technicien en bâtiment au Service des terrains et bâtiments affecté à Saint-Jérôme;
- Création d'un (1) poste métiers et services de préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métiers au Service des terrains et bâtiments affecté à Saint-Jérôme.

Au 1^{er} janvier 2010, création de 5,2 postes :

- Création d'un (1) poste professionnel comme attaché d'administration et animateur à la vie étudiante au Campus de Saint-Jérôme;

- Création de deux virgule huit (2,8) postes bureau de commis aux ressources informationnelles au Campus de Saint-Jérôme;
- Création d'un (1) poste bureau de secrétaire « professeurs » au Campus de Saint-Jérôme;
- Modification du poste bureau, à temps partiel, de préposé au service à la clientèle au Campus de Saint-Jérôme, en un (1) poste à temps complet (équivalent à un ajout de 0,4 poste).

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5023 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2009-2010, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations

7.1 Nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la commission des études

Le premier mandat de madame Marie Gérin, représentante des personnes chargées de cours à la commission des études deviendra vacant le 22 mai prochain et l'Assemblée générale du Syndicat des chargées et chargés de cours lors de leur réunion tenue le 21 avril 2009, a délégué madame Marie Gérin, pour un second mandat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 334-CA-5024 concernant la nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la commission des études (**madame Marie Gérin**); la résolution est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le conseil que la Chaire de recherche du Canada en photonique du professeur Wojtek Bock, a été renouvelée récemment.

Par ailleurs, étant donné que le professeur Louis Favreau, n'a pas sollicité le renouvellement de sa chaire, une seconde chaire de recherche du Canada de niveau 1 est devenue disponible. La direction de l'Université a alors soumis la candidature du professeur Stéphane Bouchard, déjà détenteur d'une chaire de recherche du Canada de niveau 2 afin que ce dernier puisse jouir des avantages associés à une chaire de niveau 1. Le programme des chaires a informé récemment l'Université que la chaire de niveau 1 du professeur Bouchard lui a été accordée.

Il dresse un état de situation des procédures de renouvellement actuellement en cours dans les fonctions de direction d'enseignement et témoigne au conseil de son inquiétude de constater qu'aucune personne n'a encore été désignée à la direction des modules des sciences de la santé et du travail social.

Un membre sensibilise le conseil à la situation des guichets bancaires automatiques installés à l'Université et qui sont opérés par des compagnies privées. Il lui est confirmé, en séance, que ces guichets avaient été installés suite au retrait des guichets du mouvement Desjardins et que la Fondation de l'Université perçoit depuis une ristourne sur chaque transaction qui y est effectuée. Évoquant des échanges non-officiels qu'il a pu avoir récemment avec des représentants du mouvement Desjardins et à la suite de sondages informels menés auprès d'étudiants, il suggère de relancer les négociations avec la Fédération régionale des caisses en vue de favoriser une nouvelle alliance d'affaires.

Un membre attire l'attention du conseil sur les deux lettres provenant de la présidence du Syndicat des chargées et des chargés de cours, qui figuraient au dossier du conseil, et qui sont en lien à la fois avec la réduction de 5% des activités d'enseignement et avec la question des admissions aux versions anglaises des programmes.

Un membre demande à connaître les conséquences de la réduction du nombre d'activités d'enseignement, particulièrement la liste des cours qui sont touchés. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, évoquant l'impossibilité, à ce stade-ci, de produire une telle liste, la situation des inscriptions étant très variables, jusqu'au début du trimestre d'automne, il est convenu de rassembler ces informations lorsque le trimestre d'automne aura débuté et d'en informer le conseil.

9.- **Dépôt de documents :**

- 9.1 Synthèse de l'évaluation « Certificat en animation (4156) »
- 9.2 Synthèse de l'évaluation du programme de « Baccalauréat en psychologie (7751) »
- 9.3 Communiqué « Claude J. Chénier, dirigeant de l'année »
- 9.4 Lettres du Syndicat des chargées et des chargés de cours du 4 mai 2009

10.- **Prochaine assemblée**

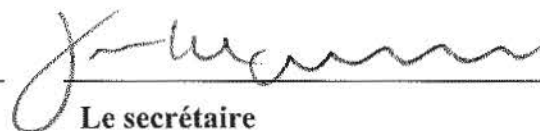
La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le lundi 15 juin 2009 à 16 h 30.

11.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 05.



Le recteur



Le secrétaire